

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 7 JUILLET 2016

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du premier juillet deux mille seize, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Franck RIESTER.

Présents : Joseph ALLEBE, Marie-Pierre BADRÉ, Alain BOURCHOT, Philippe CASSAGNE, Ingrid COLPAERT, Cendrine DE CESARE, Laurent DELAGARDE, Bernard DELAVAU, Jean-François DELESALLE, Jean-Luc DEMANDRE, Filipe DEMELO VIERA, José DERVIN, Anne-Marie DESBROUSSES, Guy DHORBAIT, Flavien DOBIGNY, Norbert DOLÉAC, Philippe DUMONT, Patrick FRÈRE, Jean FREYRI, Odile GRENET, Colette GRIFFAUT, Christine GUILLETTE, Antoine HEUSÈLE, Bernard JACOTIN, Yves JAUNAUX, Pascale KEIGNART, Dominique LEFEBVRE, Jean-François LÉGER, Marie-Antoinette LUCAS, Jean-Luc MUSART, Laurence NAVARRO-DREVET, Frédéric OBRINGER, Evelyne PASCARD, Laurence PICARD, Roger REVOILE, Franck RIESTER, Marc ROBIN, Michel ROCH, Patrick ROMANOW, Michaël ROUSSEAU, Jean-Michel SAGNES, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Germain TANIÈRE, Édith THÉODOSE, Michel THIEBAULT, Francis TISSOT, Norbert VARGA

Absents représentés : Gérard BOISNIER à Franck RIESTER, Nicolas CAUX à Bernard JACOTIN, Anne CHAIN-LARCHÉ à Marie-Pierre BADRÉ, Sophie CHEVRINAIS à Alain BOURCHOT, Alexandre DENAMIEL à Jean-François LÉGER, Joël DUCEILLIER à Laurence NAVARRO-DREVET, Françoise LEFEBVRE à Édith THÉODOSE, Isoline MILLOT à Laurence PICARD

Absents excusés : Gérard BOISNIER, Nicolas CAUX, Anne CHAIN-LARCHÉ, Sophie CHEVRINAIS, Alexandre DENAMIEL, Joël DUCEILLIER, Patrick FORTIER, Françoise LEFEBVRE, Isoline MILLOT, Laure-Agnès MOLLARD-CADIX

Monsieur Joseph ALLÈBE, Secrétaire de séance

M. RIESTER : Bien. Je crois que nous avons le quorum. Il ne faut pas qu'on perde de temps car certains me disent qu'il y a un match de foot ce soir !

Rires dans l'assemblée

M. RIESTER : On va donc essayer de ne pas être trop longs, en sachant qu'on a un point à l'ordre du jour mais quelques questions diverses à évoquer. Il faut qu'on attaque.

D'abord, vous expliquer que nous avons fait la réunion ici à Coulommiers puisque la salle de Chailly-en-Brie, je crois, était occupée ce soir. Bien évidemment, ce n'est pas le Maire de Chailly qui a refusé qu'on soit à Chailly. Au contraire, Chailly est vraiment formidable et nous assure, pour l'instant, le minimum de logistique dont on a besoin. Ils assurent notamment toute la gestion du courrier. Merci Chailly.

Alors, nous sommes 46 ou 47 membres ce soir et il faut 45 pour que le quorum soit réuni. Donc, nous avons le quorum. Et il y a des élus qui arrivent encore. C'est parfait !

Vous dire que, en revanche, seuls les délégués titulaires votent sauf, évidemment, si le délégué titulaire est absent. C'est donc le délégué suppléant qui le représente qui participe

au vote ce soir. Nous avons d'autres personnalités, étant donné que le syndicat est ouvert au public, qui participent à cette réunion. Je les remercie de leur présence et de leur intérêt pour le Parc Naturel Régional. Il faut que je désigne un secrétaire de séance. Je vois Joseph Allèbe qui se cache là-bas. Tu es d'accord Joseph pour être secrétaire de séance ? Merci.

Pour celles et ceux qui souhaiteraient prendre la parole pendant le débat, si vous pouvez vous présenter et présenter la commune que vous représentez, ce serait formidable. Et puis, vous dire que nous avons eu l'occasion d'avoir un Bureau, il y a une semaine, qui a été organisé ici-même à Coulommiers, et que nous avons souhaité décaler la réunion du Comité syndical pour que les uns les autres puissent prendre connaissance des éléments à l'ordre du jour de ce Comité syndical.

On va attaquer directement par le point 1, qui est la convention d'assistance technique avec l'Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher.

N°2016-DEL-6 - Convention d'assistance technique et de mise à disposition avec l'Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher

EXPOSÉ et DÉBATS :

M. RIESTER : Je voulais vous dire que j'ai rencontré la Région, notamment Anne Chain-Larché et les équipes de la Région, pour faire un point global sur l'avancée du Parc Naturel Régional. La Région... Oui, Denis ?

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Monsieur le Président, il est d'usage d'adopter le PV précédent.

M. RIESTER : Je ne suis pas sûr qu'on ait le document ?

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Si, il a été envoyé mais sans le budget. Il y a le commentaire écrit mais pas le budget.

M. RIESTER : D'accord, c'était en plus marqué dans ma note voyez-vous. Vous avez raison Denis. Merci. Donc, on va voter le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ? Pas de remarques. Denis ?

M. SARAZIN-CHARPENTIER : L'envoi du budget lors du prochain comité. On a les lettres mais pas les chiffres.

M. RIESTER : D'accord. Je pense que mon équipe a entendu de bien envoyer le budget. Merci. Pas d'autres remarques ? Alors, qui est contre ? Abstentions ? Le procès-verbal de la séance du 21 avril est adopté. Merci.

M. RIESTER : Donc, j'ai rencontré Anne Chain-Larché et les équipes de la Région. On a fait un bon point d'ensemble et on a évoqué aussi la partie plus logistique, notamment les équipes qui vont travailler avec les élus pour le Parc Naturel Régional et pour la rédaction de la charte pour le PNR. Alors, étant donné que nous ne sommes pas encore PNR mais en syndicat de préfiguration, nous ne mesurons pas encore complètement quelle est la masse de travail nécessaire. Alors même que la tradition et les statuts disent que la Région met à

disposition un directeur au service du Parc Naturel Régional, la Région nous a dit que, évidemment, ils ne pouvaient pas et ne souhaitaient pas mettre à disposition un directeur en plus de la subvention de 150 000 € qu'ils vont nous verser. Nous avons bien eu confirmation que la Région allait nous verser cette année 150 000 €, ce qui est un montant tout à fait significatif. Il n'est pas au niveau de ce que nous avons demandé mais objectivement, on est en cours d'année et bien évidemment, j'espère que nous n'aurons pas à mobiliser la totalité du budget, même si rien n'est encore finalisé. En tout cas, c'est un budget pour une demi-année tout à fait significatif. Je suis évidemment allé dans le sens de cette demande puisqu'il me paraît logique, comme nous sommes en milieu d'année, qu'il s'agit de la première année du fonctionnement du Syndicat et que nous ne sommes pas encore en fonctionnement de PNR, que nous n'ayons pas de directeur mis à disposition. On va puiser au sein du budget du PNR, composé évidemment de la subvention de la Région mais aussi des dotations et subvention des Communautés de Communes et des communes, pour financer nos chargés de missions. Comme nous ne mesurons pas, comme je viens de le dire, l'exacte étendue des besoins, il nous fallait donc trouver un dispositif le plus souple possible et, en même temps, le plus efficace à court terme. Eu égard du travail remarquable qui est fait par l'Office du Tourisme de la Ferté-Gaucher, et notamment Samuel Coquin qui en est le responsable et qui traite notamment des questions de tourisme autour du Groupement d'Acteurs Locaux « Terres de Brie », sur le périmètre grosso modo du Parc Naturel Régional, qui connaît très bien les acteurs locaux, qui connaît très bien les différents acteurs des différentes collectivités territoriales qui peuvent être amenés à être mobilisés dans la préparation du Parc Naturel Régional, j'ai proposé à l'Office du Tourisme de travailler avec eux. Il s'agirait de mettre à disposition Samuel Coquin et ses compétences au service du Parc Naturel Régional, afin d'aller très vite pour avancer le plus vite possible sur les différents points dont je vous parlerai après. Après, il faudra qu'on recrute, je pense à la rentrée, quelqu'un, un chargé de mission, plus pour l'organisation administrative, logistique du fonctionnement des commissions. Je ne pense pas à temps complet mais sûrement un gros mi-temps. Ça, il faut qu'on en parle avec Jean-François Léger notamment, qui s'occupe de l'administration et des finances au niveau du Bureau, pour voir de quelle manière tout ça peut rentrer dans le cadre budgétaire. Et puis, pour mieux quantifier le besoin en termes humains. Ce qui était important, c'était tout de suite d'avoir quelqu'un de compétent, qui connaît le territoire, qui connaît les acteurs et qui peut nous aider à monter le dispositif et à tout de suite rentrer dans le vif du sujet après la lente mise en place du Parc Naturel Régional.

Donc, l'Office du Tourisme de la Ferté-Gaucher a accepté. Samuel Coquin a souhaité relever le défi. Nous avons préparé une convention qui a été soumise au Bureau. Entre temps, il y a eu des remarques ici ou là pour affiner juridiquement les choses. On a verrouillé la convention auprès des différents conseils qui sont les nôtres. Donc, c'est pour ça que vous avez à nouveau une convention sur vos chaises, qui affine la partie juridique, notamment concernant les articles du Code Général des Collectivités Territoriales, sur lesquels on peut appuyer cette convention.

Les modalités financières et organisationnelles de la convention sont les mêmes que celles qui ont été signées par le Groupement d'Acteurs Locaux « Terres de Brie », que ce soit au niveau du montant horaire à rembourser à l'Office du Tourisme et au niveau de la souplesse de fonctionnement. C'est évidemment très important pour nous. En gros, Samuel Coquin et l'Office du Tourisme nous factureront le temps passé. Donc, c'est pour nous, évidemment, financièrement et en termes organisationnels, l'idéal. On peut mettre fin à la convention

avec un préavis de deux mois quand on veut et on ne paye que la prestation fournie. Cela ne peut pas être plus souple et sécurisant en matière financière, ce qui nous permet évidemment de gérer le budget de la meilleure façon possible. Il est vraiment temps maintenant qu'on rentre dans le vif du sujet et que l'on soit organisés de la meilleure façon possible. Je pense que, dans un premier temps, quelqu'un qui est mis à disposition et qui connaît bien le dossier, est la meilleure façon de rentrer rapidement dans le montage des différents dossiers que nous avons à mener pour préparer notre Parc Naturel Régional. Est-ce que vous avez des questions ? Oui, José ?

M. DERVIN : José Dervin, Président de la Communauté de Communes de la Brie des Morins. J'ai deux remarques. Je n'ai pas pu assister au Bureau parce qu'il y avait en même temps une réunion du Département. Je n'ai pas le don d'ubiquité ! Je suis choqué pour le coût de 57,97 €. Quand on multiplie ça, pour un salaire correct mensuel, par 151 heures, on arrive à un salaire de plus de 9000 €. Si on enlève les charges, cela fait un salaire de 5000 €. Je veux bien que tout le monde, par les temps qui courent, soit payé 5000 €. Alors, est-ce que ça couvre autre chose qu'une part salariale ? Et deuxièmement, en ce qui concerne la position de la Région, est-ce que tu as reçu le document daté d'hier concernant les remarques juridiques formulées par la Région ?

M. RIESTER : Alors, premièrement, c'est tout à fait transparent sur le calcul de ce remboursement. Cela prend en compte effectivement le salaire, les charges sociales et les autres charges qui sont afférentes au fonctionnement pour Samuel Coquin. Franchement, pour le syndicat, le SMEP, c'est une chance que nous puissions avoir...

M. DERVIN : Je n'ai pas parlé de ça. J'ai simplement parlé du montant.

M. RIESTER : Oui, je t'explique. D'abord, un, ce n'est pas nous qui salarions Samuel Coquin. Deuxièmement, c'est un très bon technicien et c'est quelqu'un de grande valeur. Des gens de grande valeur, c'est normal qu'ils aient une bonne rémunération. Après, c'est un ensemble d'éléments qui font... Attendez, attendez, je veux bien qu'on polémique sur le salaire de Samuel Coquin mais je pense que franchement, un, ce n'est pas très classe vis-à-vis de lui. Et deuxièmement, attendez....

M. DERVIN : C'est l'argent du contribuable.

M. RIESTER : L'argent du contribuable, justement, c'est la meilleure façon de l'utiliser, ce que nous vous proposons de faire, c'est-à-dire de pouvoir utiliser des compétences de la façon la plus optimisée possible, en ayant tout de suite une ressource humaine de qualité, qui va pouvoir travailler avec nous et n'être rémunérée que sur le temps qu'il va passer. Et bien sûr, il y a son salaire mais aussi les charges sociales et ses frais divers. Ce qui est tout à fait transparent et qui a été décidé et négocié dans le cadre du Groupement d'Acteurs Locaux... Oui, on y reviendra après mais je te dis que ça, c'est quelque chose qui avait été partagé par tous les membres, y compris la Communauté de Communes de la Brie des Morins, au moment de la signature avec le GAL « Terres de Brie ». Tout ça reste dans les montants normaux et en toute transparence. Et encore une fois, cela a été acté au moment de la signature de la convention du Groupement d'Acteurs Locaux.

Ensuite, les remarques de la Région, pardon, je ne les ai pas reçues. Je les ai reçues parce que des conseillers régionaux me les ont transmises. Mais je ne les ai pas reçues directement par la Région. D'autre part, il est clair que les quelques remarques qui ont été formulées, comme celles formulées par les membres du Bureau, ont été prises en compte. On a précisé exactement quel était le support juridique de cette convention. On l'a, encore une fois, validé. On a modifié le support juridique. Aujourd'hui, cette convention ne pose aucun problème juridique.

Ensuite, concernant le temps passé, puisque c'est la question que tu ne poses pas mais que je suis sûr que tu aurais posé... Ce qui compte, je vais te dire, ce n'est pas d'aller savoir le temps passé par les uns et les autres, la question, c'est : est-ce que, oui ou non, on va réussir à faire avancer ce dossier et à le maîtriser par des gens qui connaissent le dossier ? Si l'Office du Tourisme, présidé par Joël Teinturier, et Samuel Coquin estiment qu'ils sont en mesure de pouvoir assumer cette responsabilité, moi, je leur fais confiance. Je fais plutôt confiance spontanément aux gens plutôt que de ne pas leur faire confiance. Et, bien évidemment, c'est pour ça que cette convention est très souple. Elle permet d'y mettre un terme, que ce soit d'un côté ou de l'autre, avec un préavis de deux mois. Elle nous permet d'ajuster. Si on s'aperçoit que, manifestement, c'est trop de travail et qu'il y passe trop de temps et qu'il ne pourra pas assumer sur le long terme sa mission, il sera toujours temps de changer notre fusil d'épaule et de recruter, à ce moment-là, quelqu'un dont on aura pu mesurer exactement le temps dont il aura besoin pour assumer ses responsabilités. Mais, en attendant, on ne s'engage pas sur le long terme et on ne s'engage pas sur un montant dont on n'est pas certains d'avoir besoin de l'utiliser. Je pense qu'à tous ces titres, c'est la meilleure solution possible. C'est même, je vais te dire, inespéré qu'on puisse avoir tout de suite quelqu'un de cette compétence-là, à notre service et au service du PNR, et qui accepte de mettre à disposition ses compétences pour le Parc Naturel Régional. Oui, Yves ?

M. JAUNAUX : Oui, je voulais rajouter que, quand Franck m'a fait la proposition - ce n'est pas une proposition qui vient de la Ferté-Gaucher -, quand il m'a fait la proposition, il m'a demandé d'abord si le temps de Samuel Coquin était disponible, vu les activités qu'il a. Bien entendu, si Samuel Coquin passe beaucoup de temps, à la fois pour le GAL, à la fois pour le PNR, nous serons obligés, à l'Office de Tourisme, de réorganiser les services, parce qu'il y a du travail, voire d'embaucher quelqu'un pour compenser le travail qu'il fera dans cette démarche. Parce que tout est organisé à la minute près. Donc, je te suis, José. Ça veut dire que, nous-mêmes, nous serons obligés de nous réorganiser par rapport au temps passé.

M. RIESTER : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Madame ?

Mme COLPAERT : Bonjour, Ingrid COLPAERT, Montolivet. Je suis assez d'accord avec José. La question ne porte pas sur les compétences de Samuel Coquin, qui, effectivement, fait l'unanimité sur ses compétences mais plutôt sur l'estimation du temps passé. Je suis étonnée qu'on nous propose une convention sans estimation globale, parce qu'effectivement, il est déjà à temps plein sur le GAL, qui est lui-même financé via la Région par l'Europe. En tout cas, on est sur des financements régionaux qui se télescopent et qui se cumulent. Donc, ça n'a vraiment rien à voir avec Samuel Coquin. Je crois qu'on est plutôt sur des questions de coût. Moi, ça me gêne d'ailleurs qu'on donne le nom de la personne puisqu'on parle de titre, de fonction mais pas de personne. Vraiment. Donc voilà. Je voudrais

qu'on ait plus de détails sur ce financement et sur le temps estimé, parce que peut-être que l'Office de Tourisme a pu estimer le temps qu'il allait passer sur ce dossier.

M. RIESTER : Bien, d'abord, on va essayer aussi à un moment donné de faire confiance. La confiance... Non, mais, attendez, je vous dis, c'est important ! On a une équipe, on a un Bureau. On va vous rendre des comptes au Comité syndical mais il faut aussi que vous nous fassiez confiance sur les décisions qu'on prend. Ça, c'est le premier point. Je vous le dis. Il y a des gens qui ont été élus et qui ont la responsabilité de faire tourner le Syndicat. Pour autant, on répond à vos questions. Je pense vraiment, en tant que responsable de la gestion de ce Syndicat, principalement en tant que Président, je considère que la meilleure solution en termes de coût est justement ce dispositif-là. Parce que je ne peux pas vous dire précisément, évaluer le temps dont on aura besoin pour un profil comme celui que nous souhaitons avoir au Syndicat, en termes de temps de travail. Je ne sais pas si cela va lui prendre 5 heures, 10 heures, 15 heures. Ce qui compte, c'est d'avoir quelqu'un qui va avoir la vision des montages de ce type de dossiers. Je peux vous assurer que le GAL (Groupement d'Acteurs Locaux « Terres de Brie ») a pu avoir les financements européens, via la Région, parce qu'il a été capable de monter le dossier avec beaucoup de professionnalisme. Et c'est ce dont on a besoin. Ensuite, il va s'appuyer en termes de temps sur un certain nombre de chargés de mission - je vous ai dit qu'il y en aurait un qu'il faudra recruter - qui participeront à la partie plus logistique. C'est important d'avoir quelqu'un de ce profil-là dont on ne peut pas aujourd'hui mesurer le temps qu'il va passer sur le dossier. Si on s'aperçoit, dans quelques temps, que c'est presque un temps complet, alors un, on ira quand même voir la Région en disant : *« OK, vous nous avez dit que ce n'était pas un temps complet pour l'instant. Or, la réalité, c'est qu'on a besoin d'un temps complet d'un niveau d'un directeur. Et donc, vos 150 000 € pour une demi-année, ce n'est pas suffisant. »*. Et deux, moi, ma conviction, c'est que cela sera largement suffisant dans un premier temps. Je préfère, en tout cas, ne pas m'engager sur un montant sur lequel on sera tenu alors même que ce montant ne serait pas nécessaire dans l'absolu. Donc, laissons-nous un tout petit peu de temps pour mesurer ce que sera l'impact financier. Mais ce qui est certain, c'est qu'étant donné justement qu'il est responsable de l'Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher et qu'il est responsable au niveau du Groupement d'Acteurs Locaux - et pardon, il n'est pas à temps complet. Il n'est que sur 30 % au niveau du Groupement d'Acteurs Locaux. J'ai entendu, vous n'êtes pas la seule à dire ce chiffre-là. Ce n'est absolument pas 100 %. – donc, ça veut dire qu'il ne passera pas, de toute façon, un temps complet, loin s'en faut, pour le Parc Naturel Régional. Parce qu'on en a pas besoin et parce que, de toute façon, il ne pourra pas le faire d'une façon opérationnelle. Donc, on va voir. Là, typiquement, on a besoin de lui pour travailler avec nous sur la rédaction, avec Marie-Pierre Badré et Thierry Bontour, du règlement intérieur du Conseil Local de Développement, pour faire un petit benchmark des différents conseils locaux de développement, pour aider les élus à rédiger ce document. On a besoin de lui pour nous aider à préparer la série de réponses qu'on va apporter au premier jet de l'étude IAU, qui a été demandée par la Région, dont on a eu une première version. Il y a des remarques à formuler. Il y a une méthodologie à mettre en œuvre pour qu'on puisse formuler ces remarques à la Région. On va avoir besoin de lui. Ensuite, je voudrais qu'il travaille très rapidement sur la méthodologie de fonctionnement des commissions thématiques qui doivent absolument, là-aussi, rentrer en fonction. Typiquement, une fois que la méthodologie est décidée par le Bureau, sur proposition de chargés de mission que l'on va recruter, ensuite, c'est plutôt le deuxième chargé de mission, sûrement à mi-temps,

qu'on va recruter, qui va s'occuper d'organiser, avec les vice-présidents en charge de ces commissions, le fonctionnement de ces commissions, faire les compte-rendus des commissions. Ce n'est pas Samuel Coquin qui va faire ça. C'est ce chargé de mission. Donc, on va répartir les rôles. Et là, on aura besoin de quelqu'un de pointure un peu moins importante, quelqu'un qui aura donc un coût horaire inférieur à Samuel Coquin mais on a besoin d'une expertise comme la sienne, souple, tout de suite disponible et au service d'un territoire qu'il connaît par cœur puisqu'il est déjà très acteur d'autres dispositifs dans le territoire. Oui, Denis ?

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Évidemment que l'on vous fait confiance mais nous sommes là, je pense, pour discuter, pour présenter nos expériences, autrement dit pour conseiller puisque nous sommes pour certains conseillers municipaux ou conseillers communautaires. J'aurais deux observations à faire sur la forme. Vous avez rendu en séance une convention qui tient un tout petit mieux la route, particulièrement sur la durée de la convention, qui était complètement dans le flou. Elle reste toujours un peu dans le flou. Je proposerai, sur la forme opérationnelle, qu'elle soit dénonçable et reductible à l'issue de chaque année. Parce que là, on part sur un bloc de 3 ans parce que c'est une estimation que vous faites pour cette phase de préfiguration. On peut aller plus loin que trois ans ou moins loin que les trois ans. J'ai vu que vous aviez également amendé l'aspect objet de la convention et compétences techniques. Dans la première version, on ne nous parlait pas de qualifications spécifiques. On ne sait pas toujours pas lesquelles. Son expérience en matière de tourisme, ça, c'est inhérent au dénommé Samuel Coquin dont on ne remet pas en cause les compétences en matière de GAL et d'Office de Tourisme, et de développement territorial. Il conviendrait peut-être d'étoffer un peu ce qu'on attend comme qualifications spécifiques. Ça, c'est sur la forme. Sur le fond... C'est une solution, vous l'avez dit, facile - je ne dirai pas une solution de facilité - de prendre quelqu'un du territoire qui peut être opérationnel directement, opérationnel avec la réserve qu'a exprimée M. Jaunaux. Qui trop embrasse mal étreint. Donc, je vois une difficulté sur son emploi du temps qui n'est pas encore déterminé. Alors, vous me direz : « *Mais qu'est-ce que vous proposez ?* ». Je ne sais pas s'il a été envisagé par exemple, c'est une idée, le détachement d'un agent opérationnel d'un autre PNR, du Vexin français ou du Gâtinais, qui serait peut-être content de nous détacher quelqu'un qui a l'expérience, qui sait comment ça se passe sur le plan juridique. M. Coquin, puisqu'il s'agit de lui, sait sûrement beaucoup de choses. Sait-il le déroulement et la montée en charge d'un PNR ? Une autre idée, nous l'avons vécue tous, ce sont les regroupements d'intercommunalités. Qui a étudié sur le plan technique, sur le plan juridique et sur le plan financier nos regroupements d'intercommunalités ? Des cabinets d'études, d'avocats, de juristes, qui connaissant parfaitement le boulot et qui ont l'expérience par ailleurs. N'était-il pas possible, envisageable, même si on n'a pas encore les structures administratives pour monter les marchés - mais on n'atteindrait pas des sommets arrivant à un marché - , de demander à un cabinet d'études, qui aurait travaillé sur ce thème-là, de nous épauler pendant cette montée en charge ? Alors, je sais, Monsieur le Président, que vous aurez réponse à mes observations. Je tenais néanmoins à les faire et à expliquer la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette convention.

M. RIESTER : Franchement, vous qui êtes, comme tous les membres ici de cette assistance, désireux que le Parc Naturel Régional se fasse le plus vite possible, franchement, qu'on puisse avoir, d'une façon aussi souple, un technicien hors pair comme Samuel Coquin, que la

Ferté-Gaucher nous fait l'honneur et la gentillesse de mettre à disposition du Parc Naturel Régional, à des conditions comme jamais on ne peut en trouver sur le marché du travail, franchement, franchement, on devrait s'en réjouir tous les jours et dire « *Bravo ! Banco ! On y va.* ». Un détachement Denis, qu'est-ce qui va se passer ? Le détachement de quelqu'un qu'on n'aura jamais vu travailler ? Quelqu'un qui ne connaîtra pas les acteurs du territoire ? Qui ne connaîtra pas le territoire ? Il va nous coûter un temps complet tout de suite, sans qu'il soit efficace tout de suite alors que là, on a quelqu'un dont on connaît parfaitement les compétences, qui connaît parfaitement les différents acteurs, que ce soit au Département, à la Région, à l'Etat et dans les différentes communes, qui est opérationnel tout de suite. Demain matin, on peut faire une réunion avec lui pour lancer le travail sur le Parc Naturel Régional ! Alors, oui, je vous demande simplement de nous faire confiance au Bureau pour conduire la politique de recrutement et d'animation des équipes du Parc Naturel Régional. Que vous nous disiez, ça ne va pas assez vite. Que vous nous disiez votre charte de préfiguration, elle ressemble à rien du tout. Oui, 100 fois oui. Qu'on en discute, que vous preniez la parole - vous savez très bien que vous avez toujours la parole dans toutes les instances auxquelles vous participez - mais de grâce ! Essayez de nous aider à avancer. Ne nous faites pas des remarques qui nous feraient perdre du temps ! Essayez de nous aider à avancer Denis. Mais, si, je vous assure. Vous faites des propositions ? Je veux bien des propositions. Mais il y a un moment donné où il faut que chacun soit dans son rôle. Je suis désolé mais c'est le Bureau qui a la charge de l'organisation et du fonctionnement du PNR. Je peux prendre des conseillers. Vous pourriez peut-être devenir, dans l'avenir, un conseiller du Bureau, peut-être, je ne sais pas. Que vous preniez la parole, évidemment et vous aurez toujours la parole. De grâce, ne commençons pas à essayer d'aller chercher la petite bête alors même que nous avons là, je vous assure, un dispositif qui nous paraît, au niveau du Bureau, le plus adapté possible. On verra la suite. Et en plus, ce qui est très exceptionnel dans ce type de situation, c'est qu'on a de la souplesse. De la souplesse. Et on n'a aucun engagement financier sur le long terme parce que, comme vous l'avez bien noté, cette convention, on peut la rompre quand on veut. Et on a que deux mois de préavis. C'est exceptionnel comme souplesse. Donc, non, on ne va pas modifier, parce que j'ai bien entendu ce que vous disiez mais je pense que ce n'est, pour le coup, pas utile. Si je pensais que c'était utile, vous savez très bien que je le modifierai. Vous voyez comment je travaille au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. En l'occurrence, à partir du moment où l'on peut renoncer à la convention... Attendez, l'intitulé exact est : « *que cette convention prendra fin à la demande d'une des parties en respectant un préavis de deux mois.* ». Ce n'est pas la peine de dire que, chaque année, on fait un point sur la convention. On décide si oui ou non on continue la convention. Et, de la même façon, et c'est aussi une souplesse pour l'Office du Tourisme, s'il estime, parce que c'est quand même l'Office de Tourisme qui gère l'emploi du temps de Samuel Coquin - croyez-moi, Joël Teinturier est quelqu'un de très responsable et qui gère ses équipes de la meilleure façon possible - que oui ou non, Samuel a le temps ou pas de travailler pour le GAL, pour l'Office de Tourisme et pour le PNR. Et s'il estime qu'il n'a plus le temps de le faire, comme l'a très bien dit Yves, soit il modifiera l'organisation des équipes de l'Office du Tourisme, soit on rompra la convention et on recrutera quelqu'un d'autre que Samuel. Mais, là, il faut aller vite. Maintenant, on a assez perdu de temps. Là, il faut que tout de suite qu'on commence avec quelqu'un qui a toutes les compétences - moi, j'en suis vraiment convaincu - pour faire ce dont on a besoin en matière de leader administratif dans le PNR. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Denis ?

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Merci de votre réponse complète. Je suis là en tant qu'élu. Je suis un peu également fonctionnaire d'Etat. J'ai passé un certain nombre de conventions. Pour certaines, je me suis fait largement biaisé, comme on dit. Donc, on connaît un peu. C'est à ce titre également que je me suis permis de m'exprimer.

M. RIESTER : Oui, mais bien sûr.

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Et je peux, si vous voulez, vous aider pour 0 euro.

M. RIESTER : Mais vous savez que vous êtes toujours le bienvenu pour vos remarques. Simplement, ce que je vous disais par rapport à la confiance, c'est qu'il ne s'agit pas de n'importe qui. On travaille avec l'Office du Tourisme de la Ferté-Gaucher qui a pour vocation de développer le tourisme évidemment sur la Ferté-Gaucher, sur le Cœur de la Brie et puis maintenant au niveau du GAL, puisque c'est eux qui sont au cœur du dispositif de fonctionnement du GAL. Ce ne sont pas des gens qui viennent de n'importe où. Ce sont des partenaires, des amis et des gens qui sont très impliqués comme nous pour faire fonctionner ce Parc Naturel Régional et ce territoire. Il y a une vraie logique de territoire, on le sait bien. Donc, faisons-leur confiance. Donnez-nous un tout petit peu de crédit. Ce sont d'abord les statuts qui nous confient ces responsabilités. Et comme toujours, on vous tiendra informés, on vous rendra des comptes sur l'avancée du travail de Samuel en toute transparence. Il y a les comptes qui vont être faits à la fin de l'année. On saura exactement le nombre d'heures qu'il y a passé, le coût que cela a représenté pour la collectivité et on en tirera les conséquences. Est-ce que c'est bien ? Est-ce que ce n'est pas bien ? Est-ce qu'il faut changer notre fusil d'épaule ou pas ? Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Alors, on va passer au vote. Qui est contre ? Absentions ?

M. Le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 (article 61-2) et le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 (article 11),

CONSIDÉRANT que le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin nécessite une assistance technique dans le cadre de la préfiguration du futur PNR,

CONSIDÉRANT que le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin et l'Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher se sont rapprochés en vue de faire réaliser cette mission d'assistance par un agent de l'Office de Tourisme,

CONSIDÉRANT qu'il convient désormais d'adopter la convention correspondante,

CONSIDÉRANT le projet de convention d'assistance et de mise à disposition,

PROPOSE

- d'approuver le projet joint à la présente délibération de convention de mise à disposition entre le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin et l'Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher pour la mise en œuvre du projet de Parc Naturel Régional, dans sa phase de préfiguration,
- d'autoriser le Président à signer la présente convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE

- d'approuver le projet joint à la présente délibération de convention de mise à disposition entre le Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin et l'Office de Tourisme de la Ferté-Gaucher pour la mise en œuvre du projet de Parc Naturel Régional, dans sa phase de préfiguration,
- d'autoriser le Président à signer la présente convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

La délibération est approuvée à la majorité par 82 voix pour, 2 voix contre (José DERVIN) et 9 abstentions (Ingrid COLPAERT, Jean-François DELESALLE, Jean-Luc DEMANDRE, Colette GRIFFAUT, Françoise LEFEVRE, Michel ROCH, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Germain TANIÈRE, Édith THÉODOSE)

Questions diverses :

M. RIESTER : La Brie des Morins est solidaire. Pas contente que la Ferté-Gaucher puisse travailler pour nous. Enfin, chacun est responsable de ces actes.

Alors, on passe à la suite. Vous dire qu'on a eu un premier jet de rendu de l'IAU. On va monter un petit groupe de travail au sein du Bureau pour remonter un certain nombre de réflexions. Ensuite, on transmettra évidemment cette étude quand on aura calé les choses. Il y a quelques incohérences qu'on voudrait voir avec l'IAU tout de suite avant de vous transmettre un dossier dont on sait pertinemment qu'il contient des incohérences. C'est Jean-Louis Vaudescal, puisqu'il est dédié à la rédaction de la charte, qui s'occupe particulièrement de ça avec les autres membres du Bureau qui voudront bien s'en occuper. Deuxième chose. Le deuxième point que je voulais aborder en plus, c'est la question du fonctionnement des commissions. Vous savez que nous avons plusieurs commissions : Culture, éducation, sport et santé / Administration générale, finances, communication / Développement économique, tourisme, emploi / Rédaction de la charte, environnement, développement durable, énergie et biodiversité / Agriculture et forêt / Aménagement du territoire (paysage, architecture, transport, mobilités, numérique, urbanisme et patrimoine). Il y aura entre 12 et 20 membres du Comité syndical qui seront membres de ces commissions. En plus, il y aura 3 à 4 membres du Conseil Local de Développement, qui constitueront ces commissions. Pour constituer les commissions, nous allons vous envoyer

un mail d'appel à candidatures mentionnant quelles sont les commissions, qui sont les leaders de ces commissions et vous demandant de faire un double choix, avec un premier choix prioritaire et un deuxième choix. Dans les statuts, il est mentionné qu'un membre du Comité syndical ne peut pas participer à plus de deux commissions. Donc, vous nous remontrerez vos demandes et en fonction de ça, en Bureau, soit, on fera un vote pour départager, entre guillemets, celles et ceux qui seraient trop nombreux dans la commission, soit on actera logiquement les participations. Là-aussi, on ne sait pas si tout le monde va vouloir aller dans la commission Administration générale, finances, communication avec Jean-François Léger ou pas. Il faut qu'on ait un peu un état avant de finaliser le *modus operandi* des demandes des uns et des autres. Donc, on vous enverra un mail : vos demandes de participation de commissions. Choix prioritaire un, choix second, entre guillemets numéro deux. Ensuite, on reviendra vers vous, une fois qu'on en aura parlé en Bureau, pour valider la façon dont on désignera les membres de ces commissions, en sachant que, in fine, s'il y a besoin de départager, c'est un vote à bulletin secret. Concernant le Conseil Local de Développement, on a travaillé en Bureau la semaine dernière. Manifestement, on a besoin encore de densifier et d'affiner les choses. Donc, c'est pour ça que je vais demander à Samuel Coquin, et à Marie-Pierre et Thierry Bontour, d'aller un peu plus loin, de répondre à certaines questions du Bureau et de faire un peu de benchmarking sur les autres PNR pour s'assurer que le fonctionnement du Conseil Local de Développement soit des plus affûtés possibles. Donc, on reviendra vers vous pour vous faire valider le règlement intérieur lors d'un Comité syndical à la rentrée. Écoutez, voilà les points que je voulais voir avec vous aujourd'hui. Oui, Marie-Pierre ?

Mme BADRÉ : Oui, je voudrais simplement que l'organisation que nous sommes demande à la Région d'envoyer les notes qu'elle fait au moins à l'intégralité des membres du Bureau. Parce qu'on voit bien que tu n'as pas reçu la note de la Région qui a été envoyée hier et que, pour des raisons de transparence et d'information, ce serait bien que l'intégralité des membres du Bureau l'ait. Je rappelle que, du temps de M. Amedro, l'intégralité du Bureau recevait les remarques et les informations dont on avait besoin. Ce serait bien de faire une demande officielle pour que les services nous envoient, à l'ensemble des membres du Bureau, les notes qui sont proposées par la Région.

M. RIESTER : Oui, ce serait la moindre des choses. Cela me fait penser que l'on a eu une réponse du Département, nous disant qu'il ne nous donnerait pas de subvention cette année. On le regrette. On sait qu'il y a des difficultés budgétaires. On espère que l'année prochaine, ce sera différent. Je sais que Yves, Ugo, Laurence, Valérie Pottier-Husson, Arnaud et Martine Bulot y travaillent. Donc j'espère qu'on aura l'année prochaine une subvention du Département parce que c'est vrai qu'il y avait eu beaucoup de volonté de développer les zones rurales, enfin de rééquilibrer les zones rurales. Et là, on a un outil avec le Parc Naturel Régional qui est complètement adapté à nos zones rurales. Il faut essayer de nous accompagner pour qu'on puisse avancer le mieux possible avec ce Parc Naturel Régional. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Oui, Madame ?

Juste sur les commissions thématiques, puisqu'il va s'agir de s'inscrire par voie de mail, pourquoi est-ce qu'on ne l'a pas reçu pour aujourd'hui ? Cela aurait permis d'aller encore plus vite du coup.

M. RIESTER : Parce que je voulais d'abord que cette méthodologie puisse être partagée. Si jamais il y avait des remarques contraires à cette méthodologie, je voulais que ça puisse être validé en Comité syndical. Deuxièmement, on a reporté le vote du règlement intérieur du Conseil Local de Développement. Comme les membres du Conseil Local de Développement font aussi partie des commissions, il faut aussi attendre le vote du règlement intérieur. Bon, une fois que toutes ces parties statutaires, organisationnelles et administratives seront réglées - il en restera encore quelques unes - on pourra avancer le plus vite possible. M. Doerler ?

M. DOERLER : Bonsoir, Pierre Doerler, Président de l'Union des Amis du Parc pour le PNR de la Brie et des deux Morin. On a ici plusieurs membres et mêmes présidents d'associations locales. Comment peuvent-elles s'inscrire dans ces commissions et participer à l'écriture de la charte ?

M. RIESTER : Alors, ce sera défini dans le Conseil Local de Développement. Nous sommes en train de finaliser le règlement intérieur qui permettra de vous dire, de façon très précise, comment tout cela va s'organiser, s'articuler avec les commissions. Sachez d'ores et déjà que, selon les statuts, il y aura au moins entre trois et quatre personnes par commission issues du Conseil Local de Développement. C'est prévu par les statuts. Pour le reste - j'en profite M. Doerler - surtout, voyons-nous régulièrement. Quand vous avez des idées, des bonnes idées et des moins bonnes, peu importe, quand vous avez des idées, avant de communiquer très largement, parlons-en. Voyons quel est le regard du Bureau du SMEP. Voyons quelles sont nos initiatives et essayons de les coordonner au mieux. Parce que, si chacun y va de son côté pour telle et telle initiative, un, ça ne vous plairait pas. Vous nous diriez : *« Attendez, le SMEP a organisé quelque chose. Vous n'en avez même pas parlé aux associations. »*. Et nous, on peut de la même façon vous dire : *« Attendez, on n'arrête pas de vous dire qu'il faut travailler ensemble »*. On le prouve puisqu'on vous a réuni. Parce qu'il y a votre association mais il y a aussi d'autres associations qui sont très impliquées, il n'y a pas que la votre. Essayons d'échanger, de communiquer avant de prendre l'initiative. Si vous estimez au bout d'un moment que, de toute façon, ça n'avance pas, que vous auriez vu les choses différemment etc... Chacun est libre. On est dans une démocratie et en liberté. Pour autant, pour l'intérêt du Parc, encore une fois, ce qui compte, c'est qu'on gagne. C'est qu'on ait ce projet, qui soit un beau projet au service de ce territoire et des habitants de ce territoire. Essayons de travailler main dans la main. Je vous le redis officiellement. Je vous l'ai dit entre quatre yeux quand on s'est vus. Je vous l'ai dit devant les membres de votre délégation qui était venue rencontrer les membres du Bureau. Travaillons ensemble. Ma porte est ouverte. Montons des beaux projets pour l'intérêt du Parc et pour l'intérêt du territoire. Notre conviction, au niveau du Bureau, c'est qu'on ne peut pas réussir le PNR qu'entre élus. Il faut absolument les associations, les citoyens et les différents acteurs socio-professionnels de ce territoire. Voilà. Donc, je vous le redis. Chacun doit balayer devant sa porte et chacun doit faire un geste vers l'autre. Si, dans le passé, ça n'a peut-être pas été suffisamment vite à votre idée, ça n'a pas été suffisamment vite à la notre non plus, maintenant, travaillons main dans la main. À partir de la rentrée, on y va ensemble.

M. DOERLER : C'était juste pour dire. On n'a rien fait jusqu'à maintenant. L'expo photo, c'était juste une idée. On n'a pas encore finalisé le projet. Pour nous, c'est simplement une proposition qu'on veut faire à l'ensemble des membres du Bureau. Les quatre conseillères

régionales ont reçu le même document que j'ai adressé à tout le monde. Donc, on travaille ensemble. On n'est pas en train de faire ça tout seuls de notre côté. Mais, on ouvre des possibilités.

M. RIESTER : Alors, voyons-nous vite pour parler de tout ça. On a besoin de vos idées et de vos initiatives. Oui, Denis ?

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Dernière intervention, rassurez-vous. Un aspect pratique sur la composition des commissions. Nous sommes 83 communes, avec les élus représentant EPCI, Conseil Départemental, Conseil Régional. Au dernier Comité syndical, c'est-à-dire la séance plénière, nous étions 37. Cette fois-ci, on doit être une cinquantaine. Je dis bien sur 83 communes. Qu'espérez-vous en présence, à l'aune de notre présence en séance plénière, dans les commissions ? Je dirai une présence réduite. Enfin, si on reprend l'expérience par exemple d'une intercommunalité que vous connaissez, avec 20 communes qui va passer à 24, il n'y a pas d'enjeu de présence mais on ne peut pas être à toutes les commissions. Je vous suggérerai, si le Bureau en est d'accord, de créer un statut de membre invité, qui ne serait pas partie prenante, entière, mais qui serait invité dans une commission de son choix s'il le souhaite. Cela existe au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Coulommiers. J'estime que c'est extrêmement efficace. Je suis moi-même membre invité de la Commission Tourisme. Je vous garantis que suivre la montée en charge d'un des futurs phares de notre territoire, c'est-à-dire Maison des Fromages, est passionnant. Donc, c'est bien d'avoir un statut de membre invité si le Bureau en est d'accord.

M. RIESTER : La réponse est dans la question. On en parlera en Bureau. La proposition est notée. On va l'évoquer en Bureau et on vous en fera part. Si, en plus, elle est issue du fonctionnement du Pays de Coulommiers, alors là ! Je bois du petit lait ! Merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 19h20.